

RTE met en ligne son site répertoriant les contraintes existant sur le réseau électrique

18.05.2020 • CONSOMMATION • INSTITUTIONNEL

RTE met en ligne son site de publication de l'état prévisionnel du réseau

Ce site recense les contraintes prévisionnelles sur le réseau, d'ici 3 à 5 ans, c'est-à-dire là où la production peut, de façon temporaire, être supérieure aux capacités de transport. Il permet aux acteurs du système électrique – producteurs, consommateurs, opérateurs de flexibilité – de connaître les opportunités en matière de gestion de ces contraintes et de proposer à RTE, ensuite, des services d'ajustement local.

A travers cette publication, RTE met à disposition des acteurs :

- la liste des ouvrages en contraintes (lignes aériennes, lignes souterraines ou transformateurs),
- la localisation des postes électriques les mieux situés pour gérer chaque contrainte de manière efficace,
- la puissance maximale à limiter et l'énergie associée.

Cette démarche, réalisée en lien avec la CRE, vise à faciliter l'émergence des flexibilités (stockage, écrêtements, effacements) en France et à dimensionner le réseau public au plus juste.

Le calendrier des publications

Ce service est d'abord proposé pour la région Hauts-de-France (sur la base des études réalisées pour la révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de la région), et sera ensuite progressivement enrichi au fur et à mesure des révisions de ces schémas. En octobre 2020, les résultats sur la région Nouvelle-Aquitaine seront disponibles et mis en ligne.



Grand Est, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie et Centre seront publiés en 2021. Les contraintes sur les autres schémas (Ile-de-France, Normandie, Bretagne, Pays-de-La-Loire) seront disponibles après 2022.

Les résultats seront réactualisés en fonction des besoins exprimés par les acteurs de flexibilité.

Un outil pour atteindre les objectifs fixés en matière de transition énergétique en limitant les adaptations de réseau

L'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) nécessite une adaptation du réseau public de transport d'électricité. Cette adaptation du réseau de transport repose sur des principes économiques qui ont été présentés dans le schéma décennal de développement du réseau de RTE (lien vers le SDDR), publié en septembre 2019. Elle implique la construction de nouveaux ouvrages de réseau (lignes et postes), et une optimisation de l'utilisation des lignes existantes via une utilisation généralisée des flexibilités. Lorsque de nouveaux ouvrages de réseau sont construits ou renforcés, un certain volume de « contraintes résiduelles de transit » subsiste. Ces contraintes, quand elles se manifestent, sont compensées par l'utilisation de « flexibilités locales », c'est-à-dire une modulation de la production dans la zone, qui peut être obtenue en modulant directement la production mais aussi la consommation (effacements) ou en utilisation des dispositifs de stockage.

Vos contacts - National

Lola BEAUVILLAIN DE
MONTREUIL

National

Responsable des relations presse

T+33 (0)1 41 02 16 76

P+33 (0)7 62 80 34 66

Écrivez-nous

Perrine MAS

National

Attachée de presse

T+33 (0)1 41 02 12 79

P+33 (0)7 76 11 72 67

Écrivez-nous

